



Secrétaires Académiques

Cathy LAVANANT & Gilles PELLEGRINI

41 boulevard Buyser 45250 BRIARE

☎ 02.38.37.04.20.

Mail : snuep.orleans-tours@orange.fr

Site : orleans-tours.snuep.com

Syndicat National Unitaire de l'Enseignement Professionnel ACADÉMIE D'ORLÉANS-TOURS

Cher(e) collègue,

La section académique du SNUEP-FSU vous souhaite la bienvenue dans le métier et dans notre académie. Vous trouverez avec cette lettre notre brochure spécial stagiaire, qui nous l'espérons, répondra à certaines de vos questions.

Seul syndicat spécifique de l'Enseignement Professionnel dans la FSU, le SNUEP agit pour l'amélioration des conditions d'enseignement, pour la défense de l'enseignement professionnel public et de ses personnels.

Nous comptons sur vous pour qu'il soit en phase avec vos aspirations, vos revendications, vos espérances.

Le SNUEP sera de toute façon à vos côtés pour vous faciliter votre année de formation.

Reclassement au 1^{er} /09/2016

Vous allez être reclassé(e) par les services du rectorat au cours de ce trimestre. Il vous faudra, si ce n'est déjà fait, compléter un dossier.

Conseils :

- Ne jamais donner d'originaux à l'administration.

- Etablir votre dossier en déclarant tout le déroulement antérieur de votre carrière.

Si un justificatif manque à la date de dépôt du dossier, indiquer qu'il sera fourni dès que possible (toute activité professionnelle déclarée sans justificatif ne sera pas prise en compte par les services rectoraux).

- Photocopier les documents en deux exemplaires : un pour l'administration, un pour le syndicat.

Dès la connaissance de l'avis de reclassement, si vous estimez que la décision prise par l'administration est contestable, vous pouvez, dans les deux mois qui suivent cette décision formuler :

→ Un recours gracieux auprès du rectorat

→ Un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif,

Le SNUEP sera toujours à vos côtés pour vous conseiller sur la meilleure procédure à suivre.

Mouvements inter-académique et intra-académique

Vous allez devoir participer au mouvement pour votre première affectation à la rentrée 2017 en tant que titulaire, d'abord la phase INTER (vœux à formuler dès le mois de novembre) puis la phase INTRA académique.

Selon votre situation personnelle, nous vous aiderons à choisir une stratégie permettant d'obtenir le maximum de points au barème pour obtenir l'académie de votre choix

Là encore, le SNUEP FSU restera à votre disposition pour vous informer, vous aider et vous permettre d'effectuer votre année dans de bonnes conditions.

Nous vous appelons à rejoindre le SNUEP-FSU, syndicat spécifique des PLP, pour continuer ensemble à défendre l'enseignement professionnel public et ses personnels.

Bien cordialement.

Cathy LAVANANT et Gilles PELLEGRINI
Secrétaires Académiques

Si vous souhaitez adhérer au SNUEP, retournez votre bulletin d'adhésion à :

Cathy Lavanant ou Gilles Pellegrini
41 boulevard Buyser 45250 Briare

Il est possible de joindre jusqu'à 3 chèques avec la date de prélèvement au dos ou prélèvement auto en 3 ou 6 fois (remplir l'autorisation + RIB).

Pour les stagiaires concours externe, interne examen pro, tarif unique : 102€. 66% de votre cotisation syndicale est déductible des impôts, 100% si frais réels. si vous n'êtes pas imposable, elle donne droit à un crédit d'impôt.

Nous sommes à votre disposition pour tout renseignement complémentaire. Bonne année scolaire.